

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

09009225

TRIBUNAL DE COMMERCE

08-01-2009

NIVELLE
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0431440954

Dénomination

(en entier) : **"LAMBROEYK PRODUCTION"**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : 1400 NIVELLES, Boulevard des Arbalétriers N° 68

Objet de l'acte : Réduction de capital - modification des statuts.

Texte

D'un acte reçu par Maître Guy NASSEAU, notaire associé à WATERLOO, le dix huit décembre deux mille huit, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "LAMBROEYK PRODUCTION", ayant son siège social à 1400 Nivelles, Boulevard des Arbalétriers, 68. Société inscrite au registre des entreprises sous le numéro 0431.440.954. qui a pris les résolutions suivantes :

1) L'assemblée générale décide de réduire le capital, à concurrence de deux cent septante mille euros (270.000,00 €), pour le ramener de cinq cent septante mille euros (570.000,00 €) à trois cent mille euros (300.000,00 €), par attribution à Madame Valérie WEUSTENBERG de l'immeuble que la société possède à Nivelles (Bornival), rue Félicien Canart, 12, et par annulation de mille quatre-vingts actions sans désignation de valeur nominale possédées par Madame Valérie WEUSTENBERG.

2) En conséquence de ce qui précède, la pleine propriété du bien suivant est attribuée à Madame Valérie WEUSTENBERG :

VILLE DE NIVELLES cinquième division BORNIVAL :

Une propriété comprenant une maison reprise au cadastre rue Félicien Canart, numéro 12, sur et avec terrain ensemble cadastré section B numéro 203 C pour quatorze ares dix centiares et une parcelle de terrain à prendre dans une pâture sise au lieu-dit Petit Clokeman, cadastrée section B numéro 205 B partie, tenant ou ayant tenu à CASTIAUX Olivier, LECHIEN René et IRÈNE et SUYS, l'ensemble d'une contenance selon mesurage de trente cinq ares trente sept centiares septante quatre dixmilliares.

Plan

Tel que ce bien est repris sous liseré jaune au plan avec procès-verbal de mesurage dressé par Monsieur François BERTRAND, Géomètre Expert-immobilier, à Nivelles en date du premier septembre deux mil six, plan dont un exemplaire est resté annexé au titre de propriété de la société dont question ci-après.

3) Suite à la décision de réduction du capital qui précède, l'assemblée décide d'apporter aux statuts la modification suivante :

* article 5 : cet article est remplacé par le texte suivant :

« Article 5 – Capital

Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (300.000,00 €), représentée par mille deux cents (1.200,00) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille deux centième du capital.

Le capital social est entièrement libéré».

4) Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et notamment pour procéder à l'annulation des actions.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE ETABLI PAR Me Guy NASSEAU, Notaire associé à WATERLOO.

Dépôt de l'expédition.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature